

APPEL À COMPÉTENCES 2022

CAHIER DES CHARGES

Accompagnement à la création d'entreprises innovantes et solidaires en incubateur

PROPULSE PAR TAG BZH

Le propulseur d'entrepreneuriat collectif breton



DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES OFFRES

17.07.2022

à 23h59 heures

Tag BZH

Marquons la **Bretagne**
par l'innovation sociale

1. Cadre général de l'action

Présentation des TAgBZH

Les TAgBZH (ou « propulseurs d'entrepreneuriat collectif de Bretagne ») sont des outils mutualisés par les pôles de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et les structures d'accompagnement ESS en Bretagne pour favoriser le développement d'activités et d'entreprises socialement innovantes. Il en existe quatre: un TAg par département.

Les TAgBZH animent pour cela différents dispositifs dont :

Un incubateur : accompagne des projets d'entreprises de l'économie sociale et solidaire pour qu'elles fonctionnent de manière autonome et soient créatrices d'emplois locaux et durables.

Un révélateur : invente des solutions entrepreneuriales solidaires et durables à partir des besoins sociétaux identifiés sur le territoire.

Un idéateur : accompagne les porteur.euse.s de projet à transformer leurs idées innovantes en un projet concret d'entreprise solidaire.

A travers ces outils, nous accompagnons le développement de l'entrepreneuriat local collectif. Un mode d'entrepreneuriat qui parie sur l'intelligence collective et implique les acteurs locaux pour se lancer, se développer, assurer l'ancrage territorial de l'entreprise créée et garantir sa pérennité.

Présentation de l'incubateur

Cet appel à compétences concerne l'animation d'ateliers collectifs que proposent les TAgBZH dans leur offre de service de l'Incubateur.

Pour cet incubateur, les TAgBZH ciblent les projets qui :

- # peuvent être initiés par une ou des personnes morales (association, collectivité par exemple)
- # contribuent à la résolution d'une problématique sociale et/ou qui développent une activité socialement innovante et/ou qui développent une activité d'utilité sociale
- # reposent sur un modèle économique pérenne
- # visent à créer des emplois en Bretagne

L'offre d'incubation repose sur un accompagnement adapté à chaque projet et une mise en réseau avec l'ensemble des partenaires, en fonction des besoins du projet et du niveau d'avancement dans le parcours.

D'une durée de 6 mois (prototypage) puis de 6 mois (lancement), la période d'incubation vise à faire évoluer le projet jusqu'à sa maturité. À ce titre, les projets bénéficient :

- # d'un appui technique et méthodologique spécialisé sur les projets d'entreprises sociales
- # d'un appui-conseil individualisé pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation du projet
- # d'une mise en réseau avec des partenaires complémentaires (réseaux de l'innovation sociale, partenaires techniques, partenaires financiers).
- # d'un accompagnement à la recherche de financements (directs ou indirects)
- # de la recherche de solutions d'hébergement du projet
- # De la mise en place d'un suivi individualisé

La capacité d'accueil dans chaque incubateur est de maximum 12 projets simultanément. La sélection des projets s'effectue à l'issue du choix du comité partenarial de sélection selon les critères suivants :

- # le potentiel d'innovation sociale, l'intérêt, ou la réponse à un besoin avéré
- # la capacité du porteur de projet à mener à bien son projet
- # la faisabilité du modèle économique
- # le soutien effectif territorial, de collectifs, de bénéficiaires, ou de la collectivité
- # l'envergure du projet et son potentiel d'emploi
- # une gouvernance démocratique, les valeurs, le sens de l'action

Présentation des entrepreneur.euse.s et de leurs secteurs d'activité

- # **Les participant.e.s sont des porteur.euse.s de projets d'entreprise d'innovation sociale** au stade de prototypage de leur activité. Les entrées dans l'incubateur sont intervenues par appel à projets créant ainsi un effet de promotion.
- # **Niveau des participants :** les profils des porteur.euse.s ont été validés par le comité de sélection. Ils sont en mesure de suivre et transférer un niveau élevé de formation tant qu'il reste pratique et opérationnel.
- # **Secteurs d'activité représentés :**

Les secteurs de développement des entreprises d'innovation sociale et d'entreprises sociales et solidaires sont très divers : agriculture, commerce, services, aide à la personne, aides aux entreprises, nouvelles formes de mobilité, entreprise numérique, sous différentes formes juridiques Siae, Scop, Scic, association, SAS ESUS, etc.

2. Les domaines d'interventions et les objectifs des ateliers dans le cadre du prototypage

Dans le cadre de leur parcours d'accompagnement, chacun des 4 TAgBZH propose un cycle d'ateliers mis en œuvre par des personnes ressources externes, complémentaire aux rendez-vous individuels et aux ateliers collectifs.

Ce cycle d'ateliers a fait l'objet d'un appel à compétences départemental (4 appels à compétences en tout).

Par souhait d'harmonisation du parcours d'incubation au niveau régional, sur des sujets qui nous semblent fondamentaux, les TAgBZH ont décidé de lancer en complément **un appel à compétences régional**, objet de cet appel à compétences, composé d'une série de 3 interventions, décomposés en lots.

La présente consultation de juin 2022 concerne les lots 1 à 3 correspondants chacun à maximum 4 jours complets d'intervention (soit 1 journée par TAg ou soit 1 atelier régionalisé).

Lot	Intervention	Thèmes proposés	Dates
1	Gouvernance collective, management participatif	<p>Qu'est-ce que la gouvernance ?</p> <p>Conseil d'administration, comité technique, comité de pilotage : Quelles différences ?</p> <p>Où commencent la décision managériale et la décision collective ? Quand commence la délégation ?</p> <p>Qu'est-ce que le leadership ? Comparaison Manager et Leader. Faciliter l'adhésion par son attitude.</p> <p>La double qualité.</p>	Octobre-novembre 2022

2	Stratégie marketing et commerciale	<p>Qu'est-ce qu'une stratégie commerciale ?</p> <p>Quelles sont les spécificités d'une stratégie adaptée à un projet d'utilité sociale ?</p> <p>Qu'est-ce qu'une stratégie de communication ? Comment communique-t-on en 2022 ?</p> <p>Quels sont les outils disponibles gratuits ? ou pas mais incontournables ? Quand et comment les utiliser ?</p>	Décembre 2022 – janvier 2023
3	Structures juridiques	<p>Choix de statuts juridiques</p> <p>Les sociétés commerciales, agrément ESUS, association, scic & scop.</p> <p>Les montages hybrides : SAS + asso, asso en holding, scic+sci</p> <p>Levée de fonds et conservation(ou pas) de la capacité de décision.</p> <p>Statut du bénévole, limite du bénévolat, participation du bénévole en association, en Scic.</p> <p>Responsabilité juridique et pénale du dirigeant, directeur, président</p>	Novembre- Décembre 2022

Objectifs des ateliers :

Les TAgBZH attendent que les participant.e.s puissent transférer les connaissances acquises et les rendre opérationnelles dans le cadre de la construction de leur projet entrepreneurial.

Chaque séquence portera, autant que possible, sur un corpus théorique et une mise œuvre sous forme d'atelier pratique.

L'accent sera porté sur les échanges entre l'intervenant.e et les participant.e.s sur les études de cas, les exemples tirés de l'ESS, les outils fournis ainsi que les méthodologies.

3. Lieu et conditions matérielles d'organisation

- # Les ateliers auront lieu :
 - # Soit dans les locaux réservés par chacun des TAgBZH (1 intervention à Saint-Brieuc, 1 intervention Brest, 1 intervention à Rennes & 1 intervention à Lorient). Le format d'atelier souhaité serait alors d'une journée, de 08H30 à 17H30. Le groupe dans sa première journée de travail peut décider d'avancer ou reculer ces horaires afin de faciliter l'accès à chacun des TAgBZH en fonction des conditions de circulations.
 - # Soit dans un lieu convenu avec l'intervenant, si l'atelier était régionalisé.
- # Si les conditions sanitaires l'exigeaient, les ateliers devraient pouvoir être animés à distance, selon des modalités à discuter avec l'équipe (adaptation des horaires, et du déroulé)
- # Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait inférieur à 3 personnes, chaque TAgBZH se réserve le droit d'annuler l'atelier et de le reprogrammer.
- # Lors de chaque atelier, un support théorique sera remis à chacun des participant.e.s et à TAgBZH. Ces supports d'animation (documents, photocopies, etc.) sont élaborés, fournis et photocopiés par l'intervenant.e.
- # L'intervenant.e devra apporter, à chaque séance, le matériel nécessaire aux ateliers (ordinateur, vidéoprojecteur, etc.). Attention la liaison wifi n'est pas toujours garantie.

- # Le recours à des technologies modernes plus respectueuses de l'environnement sera apprécié.
- # Chaque TAgBZH prendra à sa charge les aspects matériels suivants :
 - la mise à disposition des salles d'atelier
 - la convocation des participant.e.s
 - le suivi des inscriptions
- # Les sessions d'ateliers auront lieu selon le calendrier précisé dans le tableau ci-dessus. Les éventuelles incompatibilités de date devront être anticipées dès la réponse à ce cahier des charges afin de reprogrammer l'atelier.
- # Chaque TAgBZH utilisera ses supports de communication ainsi que ceux de ses partenaires pour informer le tissu associatif local de l'existence de ces ateliers.

4. Livrables et prescriptions méthodologiques

Modalités de rendu de la mission : **les livrables**

- # Des feuilles d'émargement par demi-journée, par séquences d'ateliers réalisés
- # Les supports d'animation
- # Le bilan écrit et l'évaluation de l'intervention
- # Une réunion téléphonique de débriefing

5. Obligations particulières

La réalisation de cette mission est cofinancée par le FEDER, fonds européen. En conséquence, le prestataire retenu aura l'obligation de faire état de la participation des fonds européens, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants. Au besoin, TAgBZH lui communiquera l'ensemble des éléments nécessaires et notamment les chartes graphiques en usage.

6. Budget

Le budget maximum attribué pour chacun des lots est de 2000€ **nets de taxe** pour les organismes de formation (ou 2000€ TTC pour les autres structures), pour l'ensemble de la prestation. Ce prix comprend l'ensemble des coûts externes, y compris les déplacements.

Une prestation équivaut à 4 journées d'intervention (soit 1 journée par TAg ou soit 1 atelier régionalisé).

La prestation sera réglée sur présentation d'une facture par structure, et remise des différents livrables. Ces factures devront mentionner impérativement :

- le destinataire de la facture : TAg22 / TAg29 / TAg35 ou TAg56
- l'objet de l'intervention: Incubateur TAg
- la nature de l'intervention : nom de l'atelier
- les dates de l'intervention

7. Modalités de soumission de la proposition

Pièces à fournir et modalités de forme :

À partir de ce cahier des charges, l'intervenant soumettra une proposition comportant :

- # Le/les lot(s) sur lesquels vous souhaitez intervenir
- # Une fiche de renseignements de la structure, avec les noms et coordonnées de la personne référente pour cet appel à compétences, ainsi que ceux des intervenant.e.s

- # Une note d'intention (compréhension, reformulation des enjeux de la thématique, Méthode d'animation envisagée : participative, créative, etc. ; outils utilisés pour l'appropriation par les bénéficiaires ; Originalité, initiatives, plus-values) d'un format d'une page recto-verso maximum
- # Le CV de chacun des intervenant.e.s précisant ses compétences et expériences
- # Vos références et des exemples d'intervention similaires

8. Modalités et critères d'appréciation des offres

La sélection se fera sur proposition écrite et, le cas échéant, sur présentation écrite ou orale complémentaire (entretien téléphonique).

Critères de sélection :

- # Compréhension des enjeux et attendus de la mission (30 points) : Compréhension, reformulation des enjeux de la thématique ; Méthode d'animation : participative, créative, etc. ; Outils utilisés pour l'appropriation par les bénéficiaires ; Originalité, initiatives, plus-values ;
- # Qualité de la proposition (30 points) : Dossier complet, Précision et clarté du dossier. Acceptation du prix par jour proposé.
- # Expériences et références sur des missions similaires (40 points) : Compétences techniques vis-à-vis des axes de la thématique ; Expériences sur le même secteur d'activité ; Connaissance des acteurs de l'écosystème ESS breton

Les propositions qui obtiendront le plus grand nombre de points sur chaque lot seront retenues. Les proposant.e.s seront informés des suites réservées à leur dossier dans les jours suivants la date limite de proposition.

Date limite de retour des propositions par message électronique et/ou par courrier : 17 juillet 2022, à 23H59.

Nom et coordonnées de la personne référente de la consultation :

Maëlle RENEAUME, mreneaume@cress-bretagne.org, 07.48.72.14.25

Cress Bretagne

Le Quadri | 47 avenue des Pays-Bas | 35200 Rennes